

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 087-218712503-20250220-20250209-DE

**L'an deux mille vingt cinq**

Le : 20 février

Le Conseil Municipal de la Commune de RILHAC-RANCON

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

À la salle Marie Laurencin, sous la présidence de Madame Nadine BURGAUD, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 février 2025

**PRESENTS** : Madame Nadine BURGAUD, Monsieur François POIRSON, Monsieur Olivier TERRAZ, Madame Marie-Joseph LABERGÈRE, Monsieur Julien CHALANGEAS, Monsieur Cyrille CHAUVET, Madame Déborah CORNILLOT, Monsieur David FRETILLE, Monsieur David BARLET, Madame Fatima BOUKILI, Monsieur Cyrille CHAUVET, Monsieur Michel BAUDU, Madame Laurence MASSARD-TERRAZ, Monsieur Ludovic DELHOUME, Monsieur Lakhdar ABED, Madame Muriel COTTIER, Monsieur Guy DESVILLES, Monsieur Arnaud BOUHIER, Monsieur Jacques MIGOZZI, Madame Sylvie DEBIAIS, Monsieur Stéphane CARILLON, Monsieur Florent ALVAREZ, Monsieur Denis AGNESE ;

**PROCURATIONS** : Madame Brigitte SIMONNEAU à Madame Nadine BURGAUD, Monsieur Patrice CHAUVET à Monsieur Guy DESVILLES, Madame Aurore BOUHIER à Madame Laurence MASSARD-TERRAZ ;

**ABSENTS EXCUSÉS** : Madame Chloé RESTOUEIX ;

**Secrétaire de séance** : Monsieur Julien CHALANGEAS ;

**Délibération n°2025 02 09 Convention de partenariat avec la commune de Bonnac la Côte – Mutualisation du relais petite enfance**

La commune de Rilhac-Rancon a été sollicitée au sujet du renouvellement de la mutualisation de son relais petite enfance (RPE) par la commune de Bonnac-la-Côte.

La commune de Rilhac-Rancon souhaite, au travers de ce partenariat, pouvoir optimiser et faire vivre au mieux ses équipements dédiés à la petite enfance et poursuivre les approches de mutualisation, dans une logique de bassin de vie.

La commune de Rilhac-Rancon et la commune de Bonnac-la-Côte ont choisi de mettre en place un partenariat en signant une convention, qui stipule :

- Les modalités d'action dans le respect du cadre légal,
- Les procédures institutionnelles,
- Les missions et les politiques respectives développées par chaque signataire.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les termes de cette convention.

Après délibération, les membres du conseil municipal adoptent à l'unanimité les termes de ladite convention.

Effectif légal : 27  
Nombre de Conseillers  
en exercice : 27

Votants : 26

Présents : 23

FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QU  
AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES  
Pour copie conforme le 21 février 2025  
Affiché / Notifié le 21 février 2025  
Certifié exécutoire le 21 février 2025  
Publiée le 21 février 2025  
Le Maire,  
Nadine BURGAUD



Envoyé en préfecture le 21/02/2025

Reçu en préfecture le 21/02/2025

Publié le

ID : 087-218712503-20250220-20250209-DE